



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE DE 15 JOURS DÉBUTANT LE 17 JUIN 2020 EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

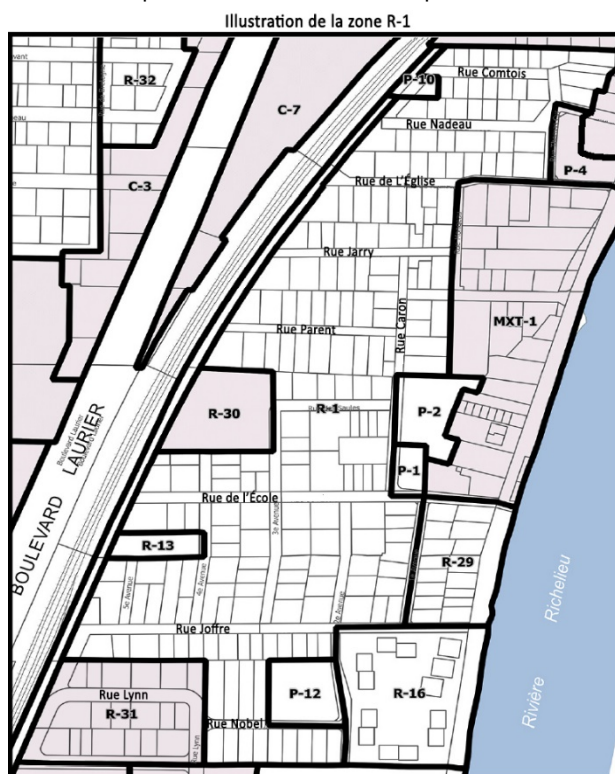
Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 407-01-2020 amendant le règlement sur les usages conditionnels de la municipalité de McMasterville numéro 407 afin d'introduire des dispositions relatives à la zone R-1 dont le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2020.

Avis est donné par la présente, qu'en vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en raison de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation exigée aux termes de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite de 15 jours, laquelle débutera le mercredi 17 juin 2020.

Une présentation détaillée du projet de règlement est disponible et peut être consultée sur le site internet de la Municipalité (mcmasterville.ca), sous l'onglet urbanisme et environnement. Cette présentation détaillée explique le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Les objectifs visés par ce projet de règlement sont les suivants :

- Permettre le dépôt d'une demande d'approbation d'un usage conditionnel visant à autoriser un usage résidentiel d'au plus six logements dans la zone R-1, et ce, strictement pour les bâtiments existants pour lesquels un permis de construction a été délivré avant le 20 juillet 2011;
- Prévoir les critères d'analyse de ces demandes en lien avec l'implantation et l'architecture des bâtiments, l'aménagement extérieur et le stationnement.



Toute personne ayant des commentaires pourra les transmettre par écrit à la Municipalité, au plus tard le 2 juillet 2020, à 16h30, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Commentaire relatif au premier projet de règlement numéro 407-01-2020** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'hôtel-de-ville située à l'adresse mentionnée précédemment en indiquant « **Commentaire relatif au premier projet de règlement numéro 407-01-2020** » sur l'enveloppe.

Le premier projet de règlement numéro 407-01-2020 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le premier projet de règlement peut être consulté au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 255, boulevard Constable, à McMasterville, sur rendez-vous uniquement, durant les heures normales d'ouverture. Toutefois, afin d'éviter tout déplacement non essentiel, il est également possible de consulter le premier projet de règlement sur notre site internet, sous l'onglet urbanisme et environnement.

Pour toute question afférente audit projet de règlement ou sur la procédure pour nous faire parvenir vos commentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous par courriel à l'adresse mentionnée précédemment ou par téléphone au 450-467-3580 au plus tard le 2 juillet 2020, à midi.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 12^e jour du mois de juin 2020.

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe par intérim,

Me Sarah Giguère